

AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que lors de sa séance ordinaire du 7 avril 2025 à 18 h 30, le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a édicté les ordonnances suivantes relatives à la circulation et aux manœuvres obligatoires ou interdites :

1. Ordonnance ORD2725-009 visant la mise à sens unique de la rue de Marseille, entre les rues Anne-Hébert et Guillaume-Lahaise. (*Règlement sur la circulation et le stationnement*, R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3).
2. Ordonnance ORD2725-010 visant l'implantation de passages pour personnes, la réduction de la limite de vitesse à 30 km/h et la mise en place d'une voie cyclable sur la rue Hochelaga, entre la limite ouest de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et l'avenue Desjardins. (*Règlement sur la circulation et le stationnement*, R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3).
3. Ordonnance ORD2725-011 visant à modifier les mouvements autorisés à l'intersection de la rue Sherbrooke Est et du boulevard Langelier. (*Règlement sur la circulation et le stationnement*, R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3).

Les ordonnances ci-dessus mentionnées peuvent être consultées à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture ou en faisant une demande par courriel à l'adresse suivante : MHM_Greffe-consultation@montreal.ca

FAIT À MONTRÉAL, CE 14^E JOUR D'AVRIL 2025.

La secrétaire d'arrondissement,

Dina Tocheva